

Plan local d'urbanisme

Prescription de l'élaboration Plui Coeur du Perche le 18 décembre 2017

Projet de Plui arrêté le 3 juin 2019

Projet de Plui approuvé le 20 janvier 2020

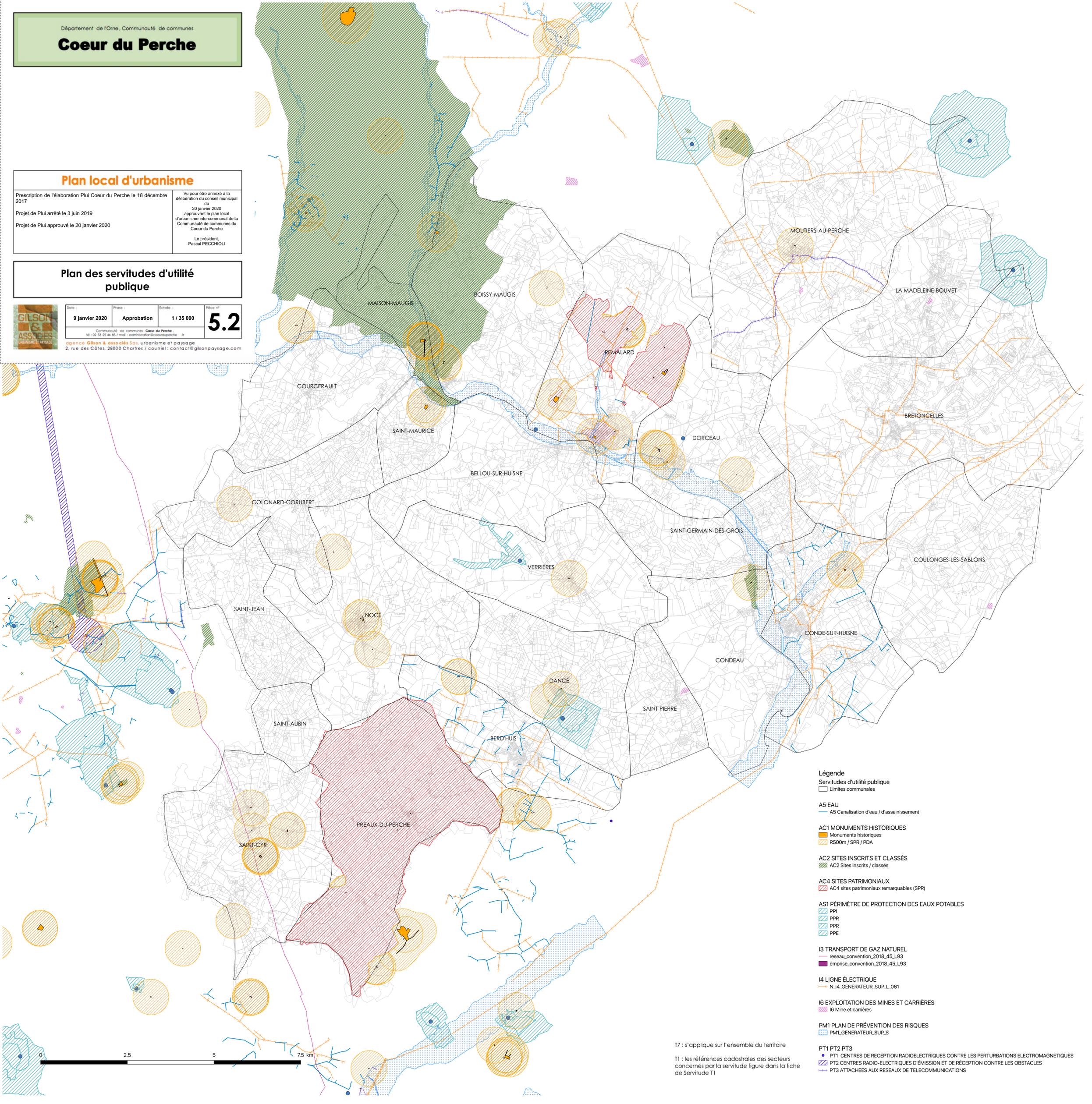
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 20 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Coeur du Perche

Le président
Pascal PECCHIOU

Plan des servitudes d'utilité publique

Date	Phase	Echelle	Page n°
9 janvier 2020	Approbation	1 / 35 000	5.2

Communauté de communes Coeur du Perche
N° 02 33 21 44 85 / mail : cc@coeurduperche.com
agence **GILSON & ASSOCIÉS** SAS, urbanisme et paysage
2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



- Légende**
Servitudes d'utilité publique
- Limites communales
 - A5 EAU
A5 Canalisation d'eau / d'assainissement
 - AC1 MONUMENTS HISTORIQUES
Monuments historiques
R500m / SPR / PDA
 - AC2 SITES INSCRITS ET CLASSÉS
AC2 Sites inscrits / classés
 - AC4 SITES PATRIMONIAUX
AC4 sites patrimoniaux remarquables (SPR)
 - AS1 PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES EAUX POTABLES
PPI
PPR
PPR
PPE
 - I3 TRANSPORT DE GAZ NATUREL
resseau_convention_2018_45_L93
emprise_convention_2018_45_L93
 - I4 LIGNE ÉLECTRIQUE
N_J4_GENERATEUR_SUP_L_061
 - I6 EXPLOITATION DES MINES ET CARRIÈRES
I6 Mine et carrières
 - PM1 PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
PM1_GENERATEUR_SUP_S
 - PT1 PT2 PT3
PT1 CENTRES DE RECEPTION RADIOELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES
PT2 CENTRES RADIO-ELECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES
PT3 ATTACHÉES AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

T7 : s'applique sur l'ensemble du territoire
T1 : les références cadastrales des secteurs concernés par la servitude figure dans la fiche de Servitude T1